Image not found or type unknown

Dégât des eaux dû à des travaux effectués avant achat

Par **Enora**, le **28/11/2010** à **11:12**

Bonjour,

Suite à un dégât des eaux constaté chez ma voisine du dessous, un professionnel est venu chercher l'origine de la fuite. Il s'avère que nos toilettes ont mal été raccordées. Nous devons donc faire les travaux.
Je voudrais savoir si l'entreprise ou les anciens propriétaires qui ont (mal) posé ces toilettes peuvent être tenus pour responsables ou si, à partir du moment où on achète un appartement, on doit assumer tout problème qui peut survenir, même si l'origine est antérieure à l'achat.
De plus, le dégât des eaux a mis beaucoup de temps à être visible car cela va faire 4 ans que nous avons acheté.

Merci d'avance pour toute réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés